Image not found or type unknown

Restitution cheque de réservation

Par **gendrot philippe**, le **28/11/2016** à **18:31**

Bonjour,
un particulier m'a rédigé un cheque de 10% du montant de l'achat d'une caravane accompagné d'une lettre signée de sa main.
Cette meme lettre avait pour objet :achat caravane
Dans ces écrits il est notifié (10% du montant total de la vente afin de valider l'achat de la caravane)
Javais retiré l'annonce de la vente.
Il est venu voir cette caravane(pas le jour prevu et a l'heure de sa convenance qui n'était pas celle du rdv) ne la prenant pas pour des raisons de restaurations trop importantes a ces dires
Devant ces facéties j'avais déposé a la banque le cheque
Ma question est:Dois je lui restitué la somme ou la lui restituée en partie!
Merci pour votre réponse

Par **gendrot philippe**, le **28/11/2016** à **19:56**

Je vous remerçie pour ces renseignement explicites
Cordialement

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés